

## ORDONNANCES

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance extraordinaire du 23 août 2023, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA23 22045 à OCA23 22047** – Résolution CA23 220257 (dossier 1236748009)

Ordonnance relative à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – août 2023

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);*

*Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>);*

*Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 30 août 2023.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,  
Daphné Claude